

**Le CTA de l'académie de Dijon s'est tenu ce mercredi 27 janvier.  
L'ordre du jour portait sur les moyens, la DHG académique pour la  
rentrée 2021.**

Le premier temps de cette réunion a cependant, et logiquement, été consacré au contexte actuel lié à la crise sanitaire et à la « continuité pédagogique » dans les établissements.

Les échanges ont dès le départ été tendus et peu productifs. De fait, le dialogue entre les organisations syndicales faisant état de la situation dans les collèges / lycées et notre administration ne dépasse que rarement l'opposition entre un constat présent dans les salles de profs et le rappel de la position du ministère.

La rectrice commence par rappeler qu'elle s'attendait à la tonalité des déclarations syndicales. Le ministère « veut gérer au mieux » la situation, l'objectif est « d'être le plus possible à l'école ». Dès le départ, il nous est donc difficile d'expliquer que, concrètement, être enseignant en 2020-2021 ne peut conduire à une autosatisfaction générale. Le rectorat de Dijon insiste d'ailleurs pour rappeler que nos voisins européens ont fermé leurs établissements, un réel signe d'échec.

Concernant l'aspect purement sanitaire et le renforcement du protocole, ce n'est pas la circulation du virus en tant que telle qui pose problème (elle ne serait pas plus importante) mais l'apparition des variants qui appelle à plus de vigilance. Sur ce point, la question de la restauration est la première préoccupation.

Les IPR de l'académie ont constitué un réseau pour observer le fonctionnement des établissements durant la crise. Chaque inspecteur a ainsi pour mission de suivre quelques établissements et la gestion de l'alternance présentiel / distanciel.

En janvier 2021, dans notre académie, environ 60% des élèves de terminale étaient constamment présents dans leurs lycées.

Cette gestion de l'alternance, qui ne doit pas pénaliser un niveau au détriment d'un autre, est en constante réflexion. Elle est d'ailleurs au cœur des discussions entre collègues depuis de longues semaines.

Avec un mélange de surprise et d'inquiétude, on notera tout de même que notre administration explique (avec insistance) qu'un niveau préservé jusqu'alors et passant désormais en alternance présentiel / distanciel pour permettre aux autres élèves de revenir plus souvent dans l'établissement ne perd pas forcément des heures. Pour les terminales, le distanciel n'est donc pas perçu comme une limite à la préparation de l'enseignement supérieur recommandée dans la lettre du ministre envoyée suite à l'annulation des épreuves de spécialités. Ce type d'échanges reflète malheureusement la forme globale du CTA : puisque les établissements sont ouverts (une bonne nouvelle pour tous), on peut donc considérer que « les efforts collectifs » et « le travail des équipes » permettent de gérer la situation et de bien continuer à former nos élèves.

Sur la répartition des moyens, la rectrice rappelle que le budget du ministère est le premier de l'Etat et que dans le second degré, les moyens sont préservés puisque les 1800 ETP supprimés sont compensés par des HSA.

Dans notre académie, ce sont 73 ETP en moyen d'enseignement perdus : 40 ETP en HSA devant compenser la perte de 113 postes.

**L'Unsa Education n'a pas obtenu de réponse sur les conséquences de l'augmentation des HSA et l'impact sur le travail des collègues.** Le rectorat considère qu'il s'agit d'un point de vue.

**L'Unsa Education a rappelé que les conséquences concrètes sont déjà connues :** perte d'heures dans les DHG des établissements, nombre d'élèves par classe qui ne cesse d'augmenter, gestion des HSA en hausse, plus de mesures de carte scolaire, de postes partagés et moins de postes affichés au mouvement. Ce sujet n'a pas donné lieu à la discussion qu'il mériterait.

**L'Unsa Education a signalé les incohérences en terme de rapport effectifs / perte d'heures :**

- En collège, la Côte d'Or et la Saône et Loire gagnent des élèves : (+74) / (+54) mais perdent respectivement 287 heures et 267 heures
- En lycée pré-bac : moins 194 élèves / moins 727,1 heures. Des précisions sont demandées sur le calcul des effectifs et lien avec l'évolution du taux de réussite au baccalauréat : nous n'obtenons pas de réponse.

**Petit rappel des éléments statistiques pour la rentrée 2021 :**

Lycée pré bac :

DHG prévue pour la rentrée 2021 : 38 890,9 (39618 pour la rentrée 2020) : moins 727,1

Dont HSA : 4677,79 pour la rentrée 2021 (4694,5 pour la rentrée 2020) : moins 16,71

Collège :

DHG : 76 072,5 pour la rentrée 2021 (77 472,53 pour celle de 2020) : moins 1400

Dont HSA : 6405,37 pour la rentrée 2021 (5935,78 en 2020) : 469,59 en plus

=> La création des ETP en HSA se fait clairement sur le collège par rapport au lycée : moins 16 ; plus 469...pas de comparaison possible avec un tel écart).

Même si le % global des HSA sur la DHG est plus faible en collège qu'en lycée : 8,42% / 12,03%